RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1996 B 00090
Numéro SIREN : 404 450 025
Nom ou dénomination : S.T.A.B.

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2017 sous le numéro de dépôt 3624

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE

DÉPOSE LE

31 JUIL. 2017

Tribunal de Commerce de Compiègne
N° 3624
L'un des greffiers associés

Prorogation délai tenue assemblée générale

S.T.A.B.

ORDONNANCE

Nous, Richard CASSEL, Président du Tribunal de Commerce de COMPIEGNE,

Vu les articles L 227-9 et L.223-26 du Code de Commerce,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Autorisons la société **S.T.A.B.** inscrite au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 404 450 025, et ayant siège social à SALENCY (60400) La Table, à proroger jusqu'au ***30 NOVEMBRE 2017,*** le délai imparti pour tenir son assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos au **31 Décembre 2016.**

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal,

Disons que les dépens devront être supportés par la partie requérante,

Liquidons les dépens à recouvrer par le Greffe à la somme de 34,20 € TTC.

Fait en notre Cabinet à Compiègne, le 31 juillet 2017

Le Président du Tribunal

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiegne : dépôt N°3624 en date du 31/07/2017

DÉPOSÉ LE

28 JUIL. 2017

Tribunal de Commerce de Compiègne
N° 2017 0199
Les greffiers associés

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE

La soussignée

Mme Annick TRIBOUT,

demeurant à SALENCY (Oise) Rue de la table,

agissant au nom, pour le compte et en qualité de présidente de la société :

STAB

société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est à SALENCY (Oise) rue de la table,

et immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 404 450 025,

A l'honneur de vous exposer que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2016.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés techniques, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de quatre mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Fait à SALENCY,

Le 24 juin 2017